


DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTEZ

union fédérale des syndicats de l'État la cgt

Sud Travail Affaires sociales Solidaires Fonction Publique

# CAP DU CORPS DES CONTROLEUR.SES DU TRAVAIL : DONNEZ VOTRE VOIX À CELLES ET CEUX QUI LA FERONT ENTENDRE

Depuis la mise en extinction, un plus de 200 contrôleur·es demeurent, malgré elleux, dans un corps qui n'offre plus aucune perspective d'évolution, ni même de mutation puisque dans nombre de régions, un refus catégorique est clairement opposé à l'arrivée de ces agent.es et ce en totale contradiction avec les droits à mutation pour tout fonctionnaire.

## A quoi sert la CAP ?

La commission administrative paritaire (CAP), présidée par la directrice des ressources humaines (DRH) est composée en nombre égal de représentant.es de l'administration et d'élu.es du personnel. Ses compétences ont été drastiquement réduites pour écarter les représentant.es des agent.es de tout ce qui touche aux mutations et aux promotions. Mais elle se réunit encore notamment pour :

- Examiner les recours sur les évaluations professionnelles ;
- Examiner les recours sur les refus de congé de formation, de temps partiel ou de télétravail ;
- Être consultée pour les sanctions disciplinaires supérieures à trois jours d'exclusion temporaire ;
- Désigner les représentant.es au conseil national de l'inspection du travail (CNIT) dont le rôle est déterminant en matière de déontologie professionnelle.

Les élu.es CGT et SUD, comme elles et ils l'ont fait au cours des 4 dernières années, siègeront dans ce cadre pour défendre bec et ongles les droits de l'ensemble des agent.es.

Concernant les promotions, les perspectives sont également limitées puisque les maigres possibilités qui restent aux contrôleur.ses d'être promu.es hors classe ne sont plus débattues au sein de la CAP.

En votant pour la liste CGT- SUD, vous soutenez des organisations syndicales qui s'opposent à ce système arbitraire, opaque et revendiquent, pour mieux défendre les agent.es, le rétablissement des compétences pleines et entière des CAP, exigeant de l'administration la communication des informations permettant un contrôle a minima et permettent d'intervenir sur toutes les situations des agent.es qui sont manifestement discriminatoires.

Surtout, vous soutenez des organisations qui n'ont jamais renoncé à leurs revendications, toujours d'une criante actualité :

**→ Passage de tou.tes les contrôleur.ses qui le désirent en IT sans examen ni concours !**

**→ Préservation des droits des contrôleur.ses qui souhaitent rester dans leur corps !**

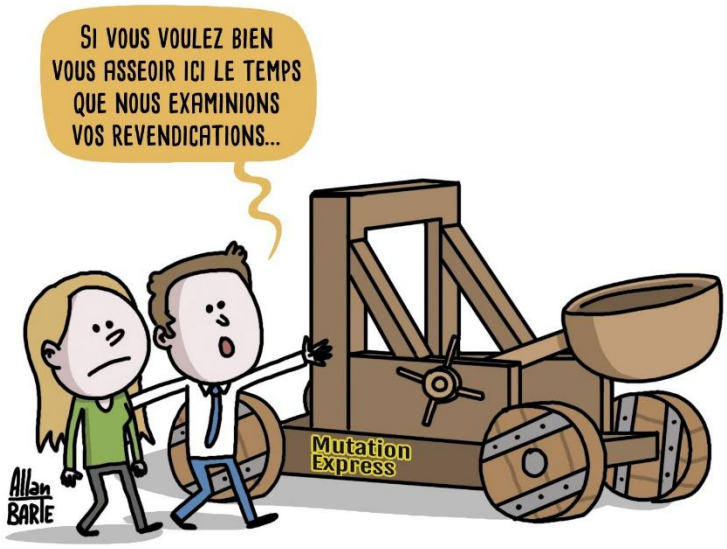
Ces revendications, nos deux organisations n'ont eu de cesse de les porter depuis la désastreuse réforme dite du Ministère Fort et notamment lors d'un round de négociations sur le devenir des contrôleur.es du travail organisé par le Ministère mais auquel il a mis fin sans aucune explication et surtout sans solution.

Nous ne renonçons pas à nos revendications et exigeons du ministère ce qui est dû aux contrôleur.ses du travail, qui ne rencontrent que le mépris de notre administration. Nous défendrons cette orientation partout où vous nous désignerez.

- Nous défendons le droit à la mutation, la publication de l'ensemble des postes vacants et le respect par l'administration des motifs prioritaires prévus par le statut (rapprochement de conjoint.e notamment). Nous accompagnerons les agent.es dans toutes leurs démarches pour faire respecter ce droit.

- Nos élu.es défendront le droit à la formation syndicale. 12 jours par an, ce n'est pas énormément et des directions locales se permettent encore de refuser sur des motifs fallacieux. Nous serons attentif.ves aux motifs de la hiérarchie et à rétablir les agent.es dans leurs droits.

- Nos élu.es siégeront dans les commissions de discipline pour veiller au droit à la défense des agent.es et au respect de nos libertés. Nous refuserons toute sanction arbitraire ou prise pour réprimer les mobilisations collectives. Nous soutiendrons toutes et tous les collègues mis.es en cause par des employeurs ou par l'administration pour avoir exercé leur mission et ferons valoir leur droit à la protection fonctionnelle le cas échéant.




**NOS ÉLU·ES SERONT À VOS CÔTÉS, QUE VOUS SOYEZ SYNDIQUÉ.E OU NON.**

**ELLES.ILS S'ENGAGENT À VOUS RÉPONDRE SI VOUS LES SOLLICITEZ POUR UN SOUTIEN OU UN RECOURS ET À VOUS TENIR INFORMÉ.ES**

- Enfin, nous soutenons les collègues qui souhaitent faire valoir leur droit au télétravail face à l'arbitraire des de certaines directions et aux « règles locales » qui n'ont aucun fondement (limitation à une journée, interdiction de demander du télétravail le mercredi, etc.).

## VOTEZ COMME VOUS LUTTEZ !

## POUR DES ÉLU.ES ATTENTIFS ET COMBATIFS

## DU 3 AU 10 DÉCEMBRE, DANS TOUTES LES DDETS(-PP), DREETS ET DEETS,

# VOTEZ CGT/SUD